

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE BELLEGARDE

ENQUETE PUBLIQUE DU PLAN LOCAL D'URBANISME EN COURS DE REVISION ALLEE

Par arrêté n° URB.2018-2 du 11 janvier 2018, le maire de Bellegarde a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le plan local d'urbanisme en cours de révision allégée.

A cet effet, Monsieur Jean-Claude CAVUSCENS, cadre supérieur SNCF en retraite, a été désigné par le vice-président du tribunal administratif de Nîmes comme commissaire enquêteur titulaire.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Bellegarde, siège de l'enquête, du 1er février 2018 à 8 heures au 5 mars 2018 à 17 heures inclus.

Le dossier d'enquête comportant notamment l'analyse environnementale et auquel est joint le compte-rendu de la réunion des personnes publiques associées en date du 30 mars 2017, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie pour être tenus à la disposition du public pendant 33 jours consécutifs, sauf les jours fériés, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h les lundis, mardis et mercredis, de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h 30 le jeudi et le vendredi matin de 8 h à 12 h.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur :

- Soit par correspondance à l'adresse postale de la mairie :
place Charles de Gaulle, 30127 BELLEGARDE,
 - Soit par mail sur une adresse mail dédiée : enquete.plu-bellegarde@orange.fr
- Le dossier sera également mis en ligne durant toute la durée de l'enquête sur le site de la mairie : <http://bellegarde.fr/plu-revision-allee-no1-enquete.html>

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête et des observations du public auprès du service urbanisme.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra personnellement les intéressés en mairie de Bellegarde les :

- Jeudi 1er février 2018 de 8 h à 11 h
- Jeudi 22 février 2018 de 15 h à 18 h 30
- Lundi 5 mars 2018 de 14 h à 17 h

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et remettre son rapport et ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Bellegarde et à la Préfecture du Gard, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la commune, pendant un an à compter de la fin de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le projet de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme pourra éventuellement être modifié, pour tenir compte des observations recueillies en cours d'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur. La décision pouvant être adoptée est l'approbation de ce document par le conseil municipal de la commune de Bellegarde.

La personne responsable du projet est M. le Maire de Bellegarde.

L'autorité auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est le service urbanisme de la commune de Bellegarde.

Juan Martinez,
Maire de Bellegarde

